

Informations de base	
2010/2169(DEC) DEC - Procédure de décharge Décharge 2009: Observatoire européen des drogues et des toxicomanies EMCDDA Subject 8.70.03.07 Décharges antérieures	Procédure terminée

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Date de nomination
	CONT Contrôle budgétaire	STAVRAKAKIS Georgios (S&D)	23/03/2010
	Rapporteur(e) fictif/fictive MACOVEI Monica (PPE) GERBRANDY Gerben-Jan (ALDE) STAES Bart (Verts/ALE) SØNDERGAARD Søren Bo (GUE/NGL)		
	Commission pour avis		Date de nomination
Commission européenne	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures		
	DG de la Commission Commissaire Budget ŠEMETA Algirdas		

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
20/07/2010	Publication du document de base non-législatif	SEC(2010)0963 	Résumé
07/10/2010	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
21/03/2011	Vote en commission		Résumé

04/04/2011	Dépôt du rapport de la commission	A7-0120/2011	
10/05/2011	Décision du Parlement	T7-0173/2011	Résumé
10/05/2011	Résultat du vote au parlement		
10/05/2011	Débat en plénière		
10/05/2011	Fin de la procédure au Parlement		
27/09/2011	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2010/2169(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/7/04038

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE450.726	03/02/2011	
Avis de la commission	LIBE	PE454.529	01/03/2011	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0120/2011	04/04/2011	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0173/2011	10/05/2011	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document annexé à la procédure	05892/2011	03/02/2011	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	SEC(2010)0963 	20/07/2010	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofA	Cour des comptes: avis, rapport	N7-0028/2011 JO C 338 14.12.2010, p. 0162	16/09/2010	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Décision 2011/0582 JO L 250 27.09.2011, p. 0167	Résumé

Décharge 2009: Observatoire européen des drogues et des toxicomanies EMCDDA

2010/2169(DEC) - 16/09/2010 - Cour des comptes: avis, rapport

OBJECTIF : présentation du rapport de la Cour des Comptes de l'Union européenne sur les comptes annuels de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT), accompagné des réponses de l'Observatoire.

CONTENU : conformément aux tâches et objectifs conférés à la Cour des comptes par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, celle-ci fournit dans le cadre de la procédure de décharge, tant au Parlement européen qu'au Conseil, une déclaration d'assurance concernant la fiabilité des comptes, ainsi que la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes de chaque institution, organe ou agence de l'UE, sur base d'un audit externe indépendant.

Cet audit a également porté sur les comptes annuels de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT).

À l'issue de cet audit, la Cour estime que **les comptes annuels de l'Observatoire présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de celle-ci au 31 décembre 2009**, ainsi que les résultats de ses opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux dispositions de son règlement financier.

Elle estime également que les **opérations sous-jacentes aux comptes** annuels de l'Observatoire relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sont **légaux et réguliers** dans tous leurs aspects significatifs.

Le rapport confirme encore que le budget de l'Observatoire pour 2009 s'élevait à 14,7 millions EUR dont 97,44% représentait une contribution directe de l'UE et qu'il employait 78 agents en fin d'exercice.

Le rapport comporte parallèlement une série d'observations sur la gestion budgétaire et financière de l'Observatoire, accompagnées des réponses de ce dernier. Les principales observations peuvent se résumer comme suit :

Observations de la Cour :

- reports et annulations de crédits : report d'un montant de 339.000 EUR pour des dépenses de fonctionnement, dont 250.000 EUR portaient sur des engagements n'ayant donné lieu à aucun paiement, destinés principalement à des activités relatives à 2010. La planification et le suivi des activités devraient être améliorés afin de réduire les reports de crédits ;
- versement de montants indus du Centre européen de traduction.

Réponses de l'Observatoire :

- le montant reporté concerne des engagements affectés par l'installation de l'OEDT dans ses nouveaux locaux, ce qui a entraîné le report de certaines passations de marché et opérations budgétaires au dernier trimestre 2009. L'OEDT a pris des mesures pour réduire davantage, dans la mesure du possible, le volume de crédits reportés ;
- les crédits reçus du Centre de traduction ont été gérés en tant que recette affectée interne et conformément au règlement financier applicable à l'OEDT.

Enfin, le rapport de la Cour des comptes reprend un résumé des **activités de l'Observatoire en 2009**. Celui-ci s'est notamment concentré sur les activités suivantes :

- animation du réseau informatisé pour la collecte et l'échange d'informations, dénommé «réseau européen d'information sur les drogues et les toxicomanies» (Reitox) ;
- publications diverses (ex. : rapport annuel sur l'état du phénomène de la drogue en Europe; bulletins statistiques ; ...).

- création/mise à jour/développement du contenu du site web public de l'OEDT ;
- publication de brochures promotionnelles, produits médias divers, communiqués de presse et fiches techniques ;
- participation à des conférences/réunions internationales ;
- organisation de réunions scientifiques et techniques.

Décharge 2009: Observatoire européen des drogues et des toxicomanies EMCDDA

2010/2169(DEC) - 10/05/2011 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 525 voix pour, 80 voix contre et 29 abstentions, une décision concernant la décharge à octroyer au directeur de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies sur l'exécution du budget de l'Observatoire pour l'exercice 2009. La décision d'octroyer la décharge vaut également clôture des comptes pour cette agence communautaire.

Constatant que la Cour des comptes avait indiqué avoir obtenu l'assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Observatoire pour l'exercice 2009 étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières, le Parlement fait une série de recommandations dont il faut tenir compte au moment de l'octroi de la décharge (outre les recommandations générales figurant dans la résolution concernant la performance, la gestion financière et le contrôle des agences - voir [DEC/2010/2271](#)) :

- **Report de crédits** : le Parlement invite l'Observatoire à mettre en place des instructions et des procédures appropriées permettant d'analyser les crédits susceptibles d'être reportés afin d'en réduire le volume au strict minimum. L'Observatoire devrait également améliorer la planification et le suivi de ses activités en vue de réduire les reports ;
- **Gestion de trésorerie** : s'il se félicite de ce que l'Observatoire ait encore amélioré les prévisions annuelles de ses besoins de trésorerie, le Parlement demande une clarification de la réglementation régissant les recettes affectées internes après la restitution à l'Observatoire d'une partie de l'excédent cumulé du Centre de traduction des organes de l'UE. Il suggère également qu'à l'avenir, une **approche commune** soit adoptée pour traiter ce type de problème pour l'ensemble des agences ;
- **Ressources humaines** : le Parlement demande à l'Observatoire de continuer à garantir la transparence des procédures de recrutement du personnel (en matière de notation, notamment).

Décharge 2009: Observatoire européen des drogues et des toxicomanies EMCDDA

2010/2169(DEC) - 10/05/2011 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge à l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies pour l'exercice 2009.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision 2011/582/UE du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies pour l'exercice 2009.

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen donne décharge au directeur de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies sur l'exécution du budget de l'Observatoire pour l'exercice 2009.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 10 mai 2011 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 10 mai 2011).

Une décision parallèle, adoptée le même jour, approuve la clôture des comptes de cette agence communautaire pour l'exercice 2009.

Décharge 2009: Observatoire européen des drogues et des toxicomanies EMCDDA

2010/2169(DEC) - 20/07/2010 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation par la Commission des comptes annuels consolidés de l'Union européenne pour l'exercice 2009 – étape de la procédure de décharge 2009.

Analyse des comptes de l'**Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT)**.

CONTENU : le présent document de la Commission porte sur les comptes consolidés de l'Union européenne relatifs à l'exercice 2009 élaborés sur la base des informations fournies par les institutions, organismes et agences de l'UE, conformément à l'article 129, par. 2, du règlement financier applicable au budget général de l'Union, en ce compris par l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT).

Pour 2009, les tâches et budget de cette agence se présentaient comme suit :

- **description des tâches de l'Observatoire** : l'OEDT, dont le siège est situé à Lisbonne, a été créé en vertu du [règlement \(CEE\) n° 302/93](#) et a pour principale mission de collecter des informations sur le phénomène des drogues et des toxicomanies afin d'élaborer et de diffuser des données objectives, fiables et comparables au niveau européen. Les informations doivent servir à analyser la demande de drogue et les moyens de la réduire ainsi que, d'une manière générale, les phénomènes associés au marché de la drogue;
- **budget de l'Observatoire pour l'exercice 2009** : le budget 2009 de l'Observatoire s'élevait à 14,7 millions EUR, contre 15,1 millions EUR pour l'exercice 2008. À la fin de l'exercice, l'Observatoire employait 78 agents, comme l'année précédente.

Pour connaître le détail des comptes définitifs de l'Observatoire se reporter à l'adresse suivante:

<http://www.emcdda.europa.eu/html.cfm/index115776EN.html>

Décharge 2009: Observatoire européen des drogues et des toxicomanies EMCDDA

2010/2169(DEC) - 03/02/2011

S'appuyant sur le compte de gestion de l'exercice 2009 et le bilan financier au 31 décembre 2009 de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA), ainsi que le rapport de la Cour des comptes sur les comptes annuels de l'Observatoire pour l'exercice 2009, accompagné des réponses de l'Observatoire aux observations de la Cour, le Conseil recommande au Parlement européen d'octroyer la décharge au directeur de l'Observatoire sur l'exécution de son budget 2009.

Il se félicite que la Cour estime que, d'une part, les comptes annuels de l'Observatoire présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de ce dernier au 31 décembre 2009, ainsi que les résultats de ses opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et que, d'autre part, les opérations sous-jacentes pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 sont légales et régulières dans tous leurs aspects significatifs.

Le Conseil estime toutefois que les observations contenues dans le rapport de la Cour des comptes appellent un certain nombre de commentaires dont il faut tenir compte au moment de délivrer la décharge. Ces commentaires peuvent se résumer comme suit :

- **reports de crédits**: le Conseil s'inquiète du montant élevé de crédits reportés sur l'exercice suivant. Il invite dès lors l'Observatoire à améliorer la planification et le suivi de ses activités afin de réduire les reports de crédits et de limiter leur volume au minimum nécessaire pour couvrir les montants encore dus au regard des engagements de l'exercice ;
- **remboursements de montants indus**: le Conseil invite également l'Observatoire à respecter rigoureusement les dispositions du règlement financier relatives au remboursement de certaines sommes et à suivre les instructions de la Commission en ce qui concerne l'application dudit règlement.